

---

## **IGE+XAO**

*Société Anonyme au capital de 5 497 030 euros*

*Siège social : 16, Boulevard Déodat de Séverac*

*31770COLOMIERS*

*338 514 987 RCS Toulouse*

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2015 (EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2014)**

# **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2015 (EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2014)**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, dont l'ordre du jour est le suivant :

## **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses rapports annexés et présentation par le Conseil d'Administration des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants de Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Ratification de la rectification de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2013;
- Ratification de la rectification de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2014;
- Ratification de la décision du Conseil d'Administration autorisant le changement d'adresse du siège social de la Société;

## **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code de Travail.

## **DE LA COMPETENCE DES DEUX ASSEMBLEES**

- Pouvoirs en vue des formalités légales.

## A. Situation financière et résultats du Groupe

Le Groupe IGE+XAO avec ses filiales de production et de commercialisation, situées principalement en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord et en Chine, représente aujourd'hui environ 80 000 licences diffusées à travers le monde.

Au cours de l'exercice 2013/2014, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement.

Note 1. — Evénements significatifs de l'exercice et événements importants survenus depuis la date de clôture

### Evénements significatifs de l'exercice

#### *Opérations de regroupement*

Le 30 septembre 2013, IGE+XAO SA a acquis 51% des parts de la société IGE+XAO Danmark A/S, dont elle détenait déjà 49% du capital social depuis 2001. Par conséquent, les comptes de la filiale de commercialisation danoise ont été consolidés par intégration globale au 31 janvier 2014, alors qu'ils avaient été mis en équivalence jusqu'au 30 septembre 2013.

Le 2 avril 2014, IGE+XAO SA a acquis 80% des titres de Prosyst SAS, société lilloise spécialisée dans le développement de progiciels et de services dédiés à la conception, la simulation, le diagnostic et la performance des processus industriels (machines, lignes et ateliers de production). Les comptes de la société Prosyst SAS ont été consolidés par intégration globale au 31 juillet 2014.

Le 24 juillet 2014, IGE+XAO SA a acquis 1% des parts de la société de distribution IGE+XAO Italie, dont elle détenait déjà 99% du capital social.

Le 31 juillet 2014, la société de distribution IGE+XAO Hellas (Grèce) a été officiellement constituée ; son capital social est détenu à 99% par IGE+XAO SA.

#### *Autres événements*

*La filiale malgache* a reçu un avis de vérification fiscale en juillet 2012, puis un avis de redressement préliminaire en mars 2013, suivi d'un redressement définitif le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour un montant de 280 000 euros. Un dossier en mémoire avait été déposé le 9 mai 2014 auprès du Conseil d'Etat de la Cour Suprême. La procédure est toujours en cours. Parallèlement, en juillet 2014, la société a accepté le paiement un total de 6 100 euros afin d'éviter l'émission d'un avis à tiers détenteur. La société attend dès lors la position du Conseil d'Etat.

Le maintien du redressement pourrait engendrer la fermeture de la filiale de développement. A cet égard, une provision pour risque a été enregistrée dans les comptes clos au 31 janvier 2014 pour un montant de 70 000 euros qui est maintenue dans les comptes clos au 31 juillet 2014. Compte tenu de la petite taille du site malgache et de l'organisation du développement d'IGE+XAO qui repose sur plusieurs sites dans différents pays, cette fermeture n'aurait pas d'impact significatif pour le Groupe.

*Les sièges sociaux* de la société IGE+XAO SA et des principales sociétés françaises du Groupe ont été transférés dans de nouveaux locaux le 2 juin 2014, tout en restant sur la même commune de Colomiers (31).

### Evénements importants survenus depuis la date de clôture

L'activité opérationnelle de la filiale de distribution grecque nouvellement créée a été lancée au 1<sup>er</sup> août 2014.

## Note 2. Evolution du Groupe et données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 juillet 2014, 2013 et 2012 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

En K€	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires	26 260	24 569	23 386
Autres produits d'exploitation y compris crédit impôt recherche	940	950	791
Charges d'exploitation	20 637	19 604	18 822
dont charges de personnel	13 650	13 092	12 349
Résultat opérationnel courant	6 563	5 915	5 355
Résultat opérationnel	6 603	5 915	5 355
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	6 962	6 224	5 705
Impôts exigibles et différés	(1 857)	(1 740)	(1 473)
Résultat de l'ensemble consolidé	5 117	4 625	4 331
Résultat net - part du Groupe	5 071	4 604	4 305

### Situation au 31 juillet 2014

Sur l'exercice 2013/2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe IGE+XAO atteint 26 260 418 €, soit une progression de 6,9 %. L'activité commerciale a notamment bénéficié de la bonne dynamique de l'activité grands comptes tant en France qu'à l'étranger ainsi que de la contribution des deux opérations de croissance externe réalisées sur la période. IGE+XAO a ainsi acquis 51% des parts sociales de la société de diffusion de logiciels IGE+XAO Nordic A/S et 80 % de la société Prosyst SAS, spécialisée dans le développement de logiciels dédiés à la simulation, au diagnostic et à la performance des processus industriels, complémentaires à ceux proposés par IGE+XAO.

Sur la même période, le résultat opérationnel du Groupe, en hausse de 11,6%, s'établit à 6 602 722 € et la marge d'exploitation\*\* franchit le seuil des 25 % contre 24 % un an plus tôt. Cette évolution favorable résulte à la fois de l'accroissement de l'activité et de la bonne maîtrise des charges d'exploitation, en période notamment de rapprochement d'entreprises. Le résultat net s'élève à 5 071 106 € pour 4 603 863 € un an plus tôt, soit une progression de 10,1 %, générant une marge nette\*\*\* de 19,3 % (18,7 % sur l'exercice précédent).

Sur le nouvel exercice et fort de ses solides fondamentaux, le Groupe prévoit d'étendre sa couverture internationale avec l'ouverture d'un bureau de représentation en Russie et d'une filiale au Brésil. Parallèlement, de nouvelles offres intégrant la gamme de logiciels Prosyst seront lancées sur le marché en début d'année 2015. Ce plan d'action volontariste sera conduit en préservant un niveau de rentabilité élevé.

\* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 octobre 2014 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

\*\* Marge opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

\*\*\* Marge nette : résultat net / chiffre d'affaires

### Situation au 31 juillet 2013

Sur l'exercice 2012/2013, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe IGE+XAO atteint 24 568 160 €, soit une progression de 5,1%, supérieure à celle de l'exercice précédent (4,9%). Cet accroissement de l'activité s'inscrit dans la tendance observée au premier semestre de la période, soit une forte dynamique au niveau des Grands Comptes, couplée à la bonne tenue de l'activité à l'international, notamment en Europe du Nord.

Le résultat opérationnel, en hausse de 10,5%, s'établit à 5 914 864 €. Cette augmentation résulte à la fois de l'accroissement de l'activité et de la bonne maîtrise des charges d'exploitation. La rentabilité opérationnelle bénéficie de ces bons résultats et passe de 22,9% à 24,1%. Le résultat net s'élève quant

à lui à 4 603 863 € pour 4 304 874 € un an plus tôt soit une progression de 6,9%, générant une marge nette\*\* de 18,7% (18,4% sur l'exercice précédent).

Fort de cette dynamique, le Groupe entend poursuivre son développement avec la création à court terme d'une filiale au Mexique et le maintien de ses efforts en matière de recherche et développement. Enfin, conformément à son «Business Plan», IGE+XAO prévoit de réaliser ces opérations tout en préservant un niveau élevé de rentabilité.

\* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 octobre 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

\*\* Marge nette : résultat net / chiffre d'affaires

### Situation au 31 juillet 2012

Sur l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe IGE+XAO atteint 23 385 942 €, soit une progression de 4,8% par rapport à l'exercice précédent.

Sur la même période, le résultat opérationnel courant, en hausse de 9%, franchit la barre des 5 millions d'euros pour s'établir à 5 355 127 €. Ces bons résultats, tant en termes d'activité que de maîtrise des charges, conduisent à un accroissement de la rentabilité opérationnelle qui passe de 22% à 23%. Le résultat net s'élève à 4 304 874 € contre 3 606 505 € un an plus tôt, soit une progression de 19,4%, aboutissant à une marge nette\*\* de 18,4% contre 16,2% sur l'exercice précédent.

Fort de ses résultats et de ses solides fondamentaux, le Groupe entend poursuivre son plan de développement. Ainsi au niveau commercial, après la récente création d'une filiale de distribution en Turquie, IGE+XAO prévoit de renforcer sa présence sur les continents américain et asiatique. Sur le plan technique, le Groupe entend renforcer son offre de logiciels et de services afin de satisfaire les demandes notamment dans les domaines de l'automatisation, de l'aéronautique et des transports. Conformément à son «Business Plan», le Groupe prévoit de réaliser ces opérations en préservant un niveau élevé de rentabilité et tout en restant vigilant quant à l'évolution de la conjoncture économique.

\* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 octobre 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

\*\* Marge nette : résultat net / chiffre d'affaires

### Note 3. — Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 juillet 2014, 2013 et 2012 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

(en milliers d'euros)	ACTIF		
	31 juillet 2014	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Actifs non courants	5 669	3 664	3 346
Actifs courants	36 834	33 130	29 468
dont Disponibilités	27 321	24 402	21 197
<b>ACTIF</b>	<b>42 503</b>	<b>36 794</b>	<b>32 814</b>

(en milliers d'euros)	PASSIF		
	31 juillet 2014	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Capitaux propres	28 827	24 672	21 270
Passifs non courants	2 319	1 689	1 611
Passifs courants	11 357	10 433	9 933
<b>PASSIF</b>	<b>42 503</b>	<b>36 794</b>	<b>32 814</b>

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe -
Capitaux propres au 31 juillet 11	21 672
Distribution de dividendes	(891)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	4 277
Impact retraitement sur actions propre	(3 838)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres	18
Rachat de titres sans contrôle	(33)
Capitaux propres au 31 juillet 12	21 205
Distribution de dividendes	(1 116)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	4 530
Impact retraitement sur actions propre	(43)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres	27
Capitaux propres au 31 juillet 13	24 603
Variation de périmètre	278
Distribution de dividendes	(1196)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	5 155
Impact retraitement sur actions propre	(106)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres	24
Capitaux propres au 31 juillet 14	28 827

### Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans. Au 31 juillet 2014, il n'y a pas de frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

### Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en du matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2014	ACQUISITIONS 31 juillet 2013	31 juillet 2012
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(458)	(263)	(210)

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 1 800 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

### Investissements financiers

Les regroupements d'entreprises opérés au cours de l'exercice sont décrits dans les événements de l'exercice. Pour mémoire, ils portent sur la prise de contrôle de la filiale IGE+XAO Nordic A/S au Danemark et sur l'acquisition de 80% des titres de la société Prosyst SAS.

## L'endettement financier

Il est non significatif sur les périodes analysées.

## Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	VARIATION DE TRESORERIE		
	31 juillet 2014	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Flux sur l'exploitation	5 056	4 876	5 153
Flux sur investissements	(820)	(373)	(244)
Flux sur opérations de financement	(1 328)	(1 221)	(4 845)
Incidences des variations de taux de change	11	(77)	15
Variation de trésorerie nette	2 919	3 205	79
Trésorerie en début d'exercice	24 402	21 197	21 118
Trésorerie en fin d'exercice	27 321	24 402	21 197
Variation de trésorerie nette	2 919	3 205	79

La trésorerie est passée de 21,1 M€ en juillet 2012 à 27,3 M€ en juillet 2014. Cette situation résulte des flux de trésorerie générés par l'activité et en particulier du développement de l'activité traditionnelle couplée avec la réalisation de projets et contrats avec des grands comptes.

Sur l'exercice 2013/2014, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 5 M€ dont l'impact a été atténué par les regroupements d'entreprise de la période (0,5 M€), les aménagements liés aux nouveaux bureaux et par la distribution de dividendes d'un montant de 1 196 K€ (0,82 € par action).

Sur l'exercice 2012/2013, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 4,9 M€ ; Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 1 116 K€ (0,76 € par action).

Sur l'exercice 2011/2012, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 5,1 M€ qui a toutefois été absorbé par le rachat d'actions propres pour un montant de 3,8M€, la distribution de dividendes d'un montant de 0,9 M€ (0,60 par action) et les flux récurrents d'investissement et de financement (remboursement Coface) pour le solde.

Aucun frais de R&D n'a été porté en immobilisations sur les exercices 2013/2014, 2012/2013 et 2011/2012.

## Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2014	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Emprunts bancaires – part à plus d'un an			
– part à plus d'un an	84	--	--
– part à moins d'un an	238	--	--
Avances remboursables			
– part à plus d'un an	295	350	387
– part à moins d'un an	--	--	52
Autres	40	--	--
Trésorerie	27 321	24 402	21 197

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

### Note 4. — Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement qui représentent environ 25% du chiffre d'affaires, s'élèvent à 6,7 M€ en 2013/2014, à 6,2 M€ en 2012/2013, et à 5,6 M€ en 2011/2012. Ces données traduisent l'important effort consacré à la recherche, au développement et à l'industrialisation des produits.

Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur:

- ✓ le PLM (Product Life-cycle Management) Electrique - après avoir répondu aux besoins des industriels en matière de CAO Electrique des biens d'équipement (machine de productions,...), le Groupe IGE+XAO s'est lancé dans le développement d'une suite logicielle dédiée à gestion du cycle de vie des installations électriques dans les domaines de l'aéronautique, du spatial, de l'automobile et du ferroviaire (SEE Electrical PLM) ;
- ✓ la création d'une nouvelle ligne de logiciels en vue de fabriquer les harnais électriques, ces produits étant élaborés dans le cadre d'un joint-venture créée avec la société Labinal du Groupe Safran ;
- ✓ le développement d'un environnement de conception collaboratif pour ses logiciels haut et moyen de gamme ;
- ✓ la configuration d'équipements à partir de catalogues aux multiples contraintes ;
- ✓ la conception d'installations électriques pour le bâtiment ;
- ✓ ainsi que le passage en technologie internet et web pour certains logiciels du Groupe.

De plus, à compter du mois d'avril 2014, le Groupe s'est doté d'une offre complémentaire de simulation fonctionnelle via l'acquisition de 80% des titres de la Société Prosys SAS. Ainsi, dans l'avenir, cette offre sera conduite à fortement évoluer tant du fait de son intégration dans les produits du Groupe que par son évolution intrinsèque.

## **B. Situation financière et résultats de la Société IGE+XAO SA**

La Société IGE+XAO SA exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 1. — Evénements significatifs de l'exercice et événements importants survenus depuis la date de clôture

### Evénements significatifs de l'exercice

cf. ci-dessus

### Evénements importants survenus depuis la date de clôture :

cf. ci-dessus



Note 2. — Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	COMPTE DE RESULTAT		
	31 juillet 2014	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Chiffre d'affaires	2 556	2 557	2 530
Charges d'exploitation	2 604	2 591	2 575
Résultat d'exploitation	0	0	0
Résultat financier	3 609	5 429	2 762
Résultat net	3 465	5 268	2 634

(en milliers d'euros)	ACTIF		
	31 juillet 2014	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Actif immobilisé	12 890	9 230	9 154
Actif circulant	10 758	12 266	8 277
ACTIF	23 648	21 496	17 431

(en milliers d'euros)	PASSIF		
	31 juillet 2014	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Capitaux propres	22 516	20 220	16 036
Autres dettes	1 132	1 276	1 395
PASSIF	23 648	21 496	17 431

Le résultat financier s'analyse comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31 juillet 2014	31 juillet 2013
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	--	--
- dépréciation des VMP	--	--
- risque de change	(1)	(19)
Reprises sur provisions		
- reprise sur titres participation	2	--
- risque de change	--	--
Produits financiers de participation	3 412	5 243
Produits financiers nets sur cession de VMP	37	42
Différences de change	--	--
Autres charges et produits financiers	160	163
<b>TOTAL</b>	<b>3 610</b>	<b>5 429</b>

### C. Informations préparatoires à l'Assemblée Générale

Note 1. — Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2014 de la Société IGE+XAO s'établit à 3 465 371 €. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 1 285 020 € qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende brut de 90 centimes d'euro par action contre 82 et 76 centimes d'euro respectivement en 2013/2012 et 2012/2011.

Le solde d'un montant de 2 180 351 € sera porté en « Autres réserves ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les dividendes perçus par les personnes physiques domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'une réfaction de 40% et aux prélèvements sociaux retenus à la source au taux en vigueur.

Par ailleurs, un prélèvement est susceptible d'être opéré sur le montant brut des dividendes à hauteur de 21% non libératoire sauf dispense prévue dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI; il présente le caractère d'un acompte à valoir sur l'impôt sur le revenu dont l'actionnaire sera redevable au titre du revenu de l'année de l'encaissement des produits qui en sont frappés.

Les actions détenues par la Société IGE+XAO, au jour de la mise en paiement du dividende ne donnant pas droit au dividende, les sommes correspondant au dividende de ces actions seront affectées au poste "Report à nouveau". Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), le dividende versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

(en milliers d'euros)	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2011	0,60 €	---
Exercice clos le 31 juillet 2012	0,76 €	---
Exercice clos le 31 juillet 2013	0,82 €	---

Conformément à la loi de finance rectificative de la Sécurité Sociale du 28 juillet 2011 et plus précisément au dispositif relatif à la prime de partage de la valeur ajoutée, qui stipule que toute hausse des dividendes versés aux actionnaires doit être accompagnée, en contrepartie, du versement d'une prime à tous les salariés des filiales françaises, le Groupe a signé post-assemblée générale du 31 janvier 2012 un accord permettant le versement d'une prime de 100 euros à chaque salarié français.

Note 2. — Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société IGE+XAO SA a conclu trois nouvelles conventions autorisées par le Conseil d'administration:

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de cette information qu'ils ont décrite dans leur rapport spécial.

Note 3. — Dépenses et charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 7 955 € au 31 juillet 2014.

Note 4. — Etat de la participation des salariés au capital social

#### Actionnariat salarié

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 juillet 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2, tous les trois ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du capital social.

En conséquence, lors de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2015 statuant en la forme extraordinaire il sera demandé à l'ensemble des actionnaires de notre Société de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société.

Note 5. — Renouvellement du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce permettant à la Société d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

Le descriptif du programme de rachat d'actions est mis à disposition. Une synthèse du programme en cours au 31 juillet 2014 est présentée en point E note 1.

Note 6. — Allocation de jetons de présence

Conformément à l'article L.225-45 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'allouer à chaque Administrateur indépendant et/ou qui ne reçoit pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe IGE+XAO des jetons de présence d'un montant maximum de 6 600 euros.

Note 7. — Ratification de la rectification de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2013

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir ratifier la rectification d'une erreur de plume de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2013 à savoir « L'Assemblée Générale, constatation faite de la démission de Messieurs Bernard PARIS et Thierry DUBUT, respectivement co-Commissaire aux comptes titulaire et co-Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer d'une part Monsieur Marc LOPEZ, domicilié Espace Valentine B, 1 Montée de Saint-Menet, 13 011 MARSEILLE, en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, et d'autre part la SARL DEREPA SASSO ORGANISATION, représentée par Monsieur Albert SASSO, domiciliée BP 3004, Porte de l'Arenas, 455 Promenade des Anglais, 06 201 NICE Cedex 03, en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour la période restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2016. »

Note 8. — Ratification de la rectification de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2014

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir ratifier la rectification d'une erreur de plume de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2014 à savoir « L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de renouveler en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire le mandat de la société KPMG SA, sise 224 rue Carmin - 31670 Labège, et de nommer en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant la société KPMG Sud Est, sise 480 avenue du Prado - 13260 Marseille, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2019, en remplacement de Monsieur Philippe SAINT-PIERRE en raison de l'expiration de son mandat. »

Note 9. — Ratification de la décision du Conseil d'Administration autorisant le changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2014 autorisant le transfert du siège social de la Société du 25 boulevard Victor Hugo – Immeuble le Pythagore à Colomiers (31770) au 16 boulevard Déodat de Séverac à Colomiers (31770), et ce avec effet au 2 juin 2014.

## **D. Stratégie et tendances et politique de risque**

Note 1. — Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir le leader mondial de la conception assistée par ordinateur, du PLM et de la simulation dédiés à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- l'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique de R&D du Groupe ;
- l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan international avec la création de nouvelles filiales que sur le plan de la diversification de son offre avec le lancement de nouvelles lignes de produits et de services;
- le renforcement des partenariats dans la continuité des actions développées jusqu'alors, avec notamment l'optimisation d'un réseau de distributeurs et d'apporteurs d'affaires en Asie;
- et la recherche d'opportunités de croissance externe visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO, du PLM et de la simulation électriques ou à apporter des offres complémentaires.

#### Note 2. — Politique de risque

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

#### Risque de liquidité

Au niveau du risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'a aucun endettement bancaire. Au 31 juillet 2014, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie.

Par ailleurs, les passifs financiers du Groupe ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

#### Risque de change

Chez IGE+XAO, le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante IGE+XAO (en Euro – impact en capitaux propres).

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne et marocaine du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

#### Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2014, le solde d'emprunt du Groupe à plus d'un an est limité puisqu'il s'élève à 657K€. Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

#### Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme d'une durée de 60 mois et des bons à moyen terme négociables d'une durée variant de 60 mois (cf. Note 11 des comptes sociaux d'IGE+XAO SA).

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

### Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.
- aucun compte client n'engendre un volume d'activité annuel supérieure à 6% du montant du chiffre d'affaires.

Au 31 juillet 2014, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de l'exercice.

### Risques juridiques

A sa connaissance, IGE+XAO n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### Risques liés à l'image et à la réputation

La réputation et l'image de la Société peuvent être compromises à tout moment. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un évènement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Le Conseil d'Administration réfléchit à la mise en place d'une charte de déontologie qui rappellera notamment les règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique d'IGE+XAO.

Note 3. — Assurances

### Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe.

### Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

## **E. Capital social et Gouvernement d'Entreprise**

Note 1. — Informations concernant le capital social

### Droits de vote et nombre de droits

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

#### Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'y a pas de clause statutaire ou d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas conclu d'accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts).

Il n'y a pas de pouvoir du Conseil d'administration autres que ceux mentionnés dans le présent rapport financier annuel.

Il n'y a pas d'accord au sein d'IGE+XAO SA prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

#### Détention d'actions et franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233.3 du Code de Commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2) pour cent du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage et ce même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 % devra, selon l'article 8 des statuts, notifier à la société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé réception au siège social de la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les participations en capital ou droit de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privés du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

#### Identité des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice social

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 juillet 2014, la situation était la suivante :

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Allianz Global Investors Luxembourg SA</li> <li>▪ Ennismore Fund Management</li> <li>▪ Siparex</li> <li>▪ Proxinvest</li> <li>▪ Robert Grèzes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ennismore Fund Management</li> <li>▪ Siparex</li> <li>▪ ALTO INVEST</li> <li>▪ Robert Grèzes</li> <li>▪ Equity Europe</li> </ul>
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amiral Gestion</li> <li>▪ ALTO INVEST</li> <li>▪ ODYSSEE VENTURE</li> <li>▪ Charles Baudron</li> <li>▪ IRDI Midi-Pyrénées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amiral Gestion</li> <li>▪ ODYSSEE VENTURE</li> </ul>
10 à 15 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Alain Di Crescenzo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Charles Baudron</li> <li>▪ IRDI Midi-Pyrénées</li> </ul>
15 à 20 %	--	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Alain Di Crescenzo</li> </ul>
20 à 25 %		
25 à 33 1/3 %	--	
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
66 2/3 % à 90%	--	--
90 à 95 %	--	--
Plus de 95 %	--	--

Le 3 juillet 2014, la société Alto Invest a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO SA, après avoir déclaré l'avoir franchi successivement en hausse le 30 avril 2014 et en baisse le 3 mars 2014.

Le 27 juin 2014, la société Allianz Global Investors Luxembourg SA a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 2% du capital social de la société IGE+XAO SA.

Le 16 juin 2014, la société Ennismore Fund Management a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 2% du capital social de la société IGE+XAO SA et de 2% de ses droits de vote le 4 juin 2014 et le seuil de 4% du capital social.

Le 2 juin 2014, la société IRDI a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 20% et 15% des droits de vote et 10% du capital social de la société IGE+XAO SA.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO le 3 avril 2014, après avoir déclaré l'avoir franchi à la baisse le 10 mars 2014.

Le 12 novembre 2014, la société Odyssee Venture a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 10% du capital social de la société IGE+XAO SA.

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la Société, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2014.

#### Etat de la participation des salariés au capital social

##### - Actionnariat salarié

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 juillet 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, tous les trois ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du capital social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein de notre capital social au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce est inférieur à 3 %, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, sera invitée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société.

- Plan d'options d'achat d'actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

Néant

#### Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société conformément à l'article L225-209 du Code de Commerce, cette limite légale comprenant les actions auto-détenues par la Société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

La loi 2005-842 du 26 juillet 2005 a supprimé la note d'information visée par l'AMF sur les programmes de rachat d'actions. L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme. L'acquisition des actions doit respecter les dispositions édictées par le Règlement Européen 2273/2003 et par l'AMF, savoir :

- rachats d'actions réalisés en vue d'opérations de croissance externe notamment fusion, ou offre publique d'échange
- rachats d'actions effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés dans la charte de déontologie de l'AFEI

Dans sa séance du 26 juin 2012, le Conseil d'Administration, faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2012, a décidé de réduire, à compter du 26 juin 2012, le capital social de la Société IGE+XAO SA par annulation de 154 000 actions représentant 9,9% du capital social.

Par ailleurs, suite à cette opération et conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce , il est précisé que, dans le cadre des autorisations données lors des différentes assemblées générales ordinaires (la dernière datant du 24 janvier 2014) d'intervenir sur le marché des actions de la Société en vue des objectifs décrits dans notre plan de rachat d'actions, 4 598 (0,32%) actions de la Société étaient détenues par la Société au 31 juillet 2014.



Les mouvements sur l'exercice 2013/2014 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES						
	ACHATS	VENTES	ANNULAT <sup>o</sup>	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION						
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME	
Nombres de titres	15 054	14 254	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	0	0	37	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres affectés au contrat de liquidité	15 054	14 254	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
transferts	0	0	-37							
Cours moyen des transactions	58,76	56,57	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Montant	884 576	806 414	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	

Les mouvements sur l'exercice 2012/2013 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES						
	ACHATS	VENTES	ANNULAT <sup>o</sup>	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION						
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME	
Nombres de titres	15 726	15 425	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	576	--	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres affectés au contrat de liquidité	15 150	15 425	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Cours moyen des transactions	39,36	39,38	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Montant	619 023	607 396	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	

Les mouvements sur l'exercice 2011/2012 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES					
	ACHATS	VENTES	ANNULAT <sup>o</sup>	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION					
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE		
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME
Nombres de titres	155 574	11 874	154 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	143 863	--	154 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au contrat de liquidité	11 711	11 874	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions	26,63	27,98	26,31	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant	4 143 528	332 203	4 051 537	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### Répartition par objectif des titres détenus au 31 juillet 2014

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	0,32%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	--
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange	752
dont titres affectés au contrat de liquidité	3 846
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--
Valeur comptable du portefeuille au 31 juillet 2014 en €	239 549
Valeur de marché du portefeuille au 31 juillet 2014 en €	273 351

#### Détails des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice 2013/2014 envers les Mandataires sociaux

Néant.

#### Options consenties aux salariés non Mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice 2013/2014

Néant.

## Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Au titre des exercices 2014/2013, 2013/2012 et 2012/2011, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la Société IGE+XAO, de la manière suivante :

MOIS	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX	COURS		COURS LE PLUS	COURS MOYEN
	ECHANGES	EN K€	LE PLUS BAS EN €	HAUT EN €	EN €	
08/10	2 310	50	21,0	22,5	21,7	
09/10	10 232	234	22,1	23,1	22,9	
10/10	13 510	313	22,1	24,3	23,2	
11/10	18 321	478	23,3	27,7	26,1	
12/10	39 619	978	24,0	25,0	24,7	
01/11	8 866	220	24,1	25,8	24,8	
02/11	36 698	986	25,3	27,0	26,9	
03/11	4 952	125	24,0	26,5	25,2	
04/11	41 539	1 085	25,0	26,6	26,1	
05/11	28 126	704	24,9	26,0	25,0	
06/11	11 702	301	23,9	26,2	25,7	
07/11	34 831	873	25,0	27,2	25,1	
08/11	8 781	212	23,5	25,0	24,1	
09/11	7 475	185	23,2	25,5	24,8	
10/11	30 738	716	21,2	24,0	23,3	
11/11	23 623	569	23,0	24,6	24,1	
12/11	65 038	1 621	24,0	25,0	24,9	
01/12	36 664	935	24,0	26,9	25,5	
02/12	28 095	739	25,0	28,2	26,3	
03/12	77 393	2 097	25,5	27,4	27,1	
04/12	20 933	576	26,2	28,7	27,5	
05/12	5 197	149	27,7	29,1	28,7	
06/12	61 259	1 784	28,0	31,0	29,1	
07/12	27 908	958	31,0	36,5	34,3	
08/12	17 206	589	31,9	35,0	34,2	
09/12	53 410	1 799	32,3	37,0	33,7	
10/12	26 150	942	33,4	36,9	36,0	
11/12	10 010	364	35,7	38,0	36,3	
12/12	10 635	419	36,7	42,0	39,4	
01/13	12 625	550	40,0	45,5	43,5	
02/13	51 960	2 028	37,5	44,5	39,0	
03/13	10 284	416	39,0	41,0	40,5	
04/13	14 530	618	40,2	45,2	42,5	
05/13	15 862	708	42,3	45,8	44,6	
06/13	46 836	2 065	43,0	46,2	44,1	
07/13	30 285	1 353	44,0	46,0	44,7	
08/13	10 182	478	45,3	49,2	47,0	
09/13	30 190	1 529	47,0	51,1	50,6	
10/13	14 517	751	49,7	53,2	51,8	
11/13	52 383	2 786	52,8	56,3	53,2	
12/13	26 141	1 476	55,0	58,9	56,5	
01/14	34 191	2 058	57,2	61,5	60,2	
02/14	32 683	2 020	58,8	64,1	61,8	
03/14	45 474	2 722	56,3	63,0	59,8	
04/14	40 268	2 540	60,8	65,5	63,1	
05/14	30 688	1 819	57,4	61,0	59,3	
06/14	60 397	3 805	57,5	65,5	63,0	
07/14	15 015	936	58,8	65,6	62,3	

Note 2. — Gouvernement d'entreprise

### Règles en matière de nomination et remplacement d'un Administrateur

La Société est administrée par un Conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration. La durée du mandat du représentant permanent

est la même que celle de l'Administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années, l'année étant la période qui sépare deux Assemblées Générales Ordinaires Annuelles consécutives. Le mandat d'un Administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé Administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des Administrateurs qui sont liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction.

Le nombre des Administrateurs qui sont âgés de plus de 75 ans ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'Administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires la plus proche.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le Conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

#### Comités du Conseil d'Administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'Administration peut créer des comités.

Le Conseil d'Administration fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque Comité, ses attributions et sa composition ; il désigne le Président et les membres de chaque Comité. Les membres des Comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio communication ou de visioconférences.

A côté du Comité de rémunération créé depuis 2006, un Comité d'audit a été mis en place ; il a tenu sa première réunion opérationnelle sur la clôture des comptes consolidés clos au 31 juillet 2012.

#### Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 juillet 2014.

## Alain Di Crescenzo :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
<b><u>Groupe IGE+XAO</u></b>					
IGE+XAO	France	SA	Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration	29/01/98 30/01/04* 15/12/09*	
IGE	France	SA	Administrateur	30/01/04* 15/12/09*	
CAE Development	Danemark	ApS	Bestyrelse	23/05/08	
IGE+XAO Nordic	Danemark	A/S	Bestyrelse	06/01	
IGE+XAO North America	Canada	Inc	Administrateur	7/05/97*	
IGE+XAO UK	Angleterre	Ltd.	Director	1/02/99	
IGE+XAO Softwaren Vertriebs	Allemagne	GmbH	Geschäftsführer	6/12/00	
IGE+XAO Polska	Pologne	z.o.o.	Vice Président	14/10/05	
IGE+XAO USA	USA	Inc	Chairman & CEO	07/12/07	
IGE+XAO Netherlands	Pays-Bas	B.V.	Bestuurder	01/08/07	
EHMS	France	SAS	Président	05/08/06	
S2E CONSULTING	France	SAS	Administrateur	04/09/06 01/12/08*	
COMPODATA	France	SA	Administrateur	25/01/07	30/07/10
IGE+XAO Chine <sup>1</sup>	Chine	Ltd	Administrateur	4/01/08	
IGE-XAO Tunisia	Tunis	SARL	Gérant	24/06/08	
IGE XAO Maroc	Casablanca	SARLAU	Gérant	24/06/08	
IGE+XAO Turkey <sup>2</sup>	Istanbul	Ltd	Director	20/07/12	
IGE+XAO Madagascar	Antananarivo	SARL	Gérant	23/09/08	
IGE+XAO Italie	Bergamo	SRL	Administrateur unique	20/07/13	
<b><u>Hors Groupe</u></b>					
Banque Courtois	France	S.A.	Membre du Conseil de surveillance	02/12/05 12/05/06* 15/05/09*	
RSO	France	SA	Membre du Conseil de Surveillance	24/06/09	
Aéroport de Toulouse - Blagnac	France	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	21/06/2013	
SEM OPPIDEA	France		Administrateur	15/04/11	

<sup>1</sup> Nanjing IGE+XAO Electric Design Software Co. Ltd.

<sup>2</sup> IGE+XAO YAZILIM DAĞITIM LİMİTED ŞİRKETİ

<sup>3</sup> IGE+XAO Hellas IKE

**Charles Baudron :**

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE	France	SA	Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration	30/01/04* 15/12/09*	
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	18/01/13*	
CAE Development	Danemark	ApS	Bestyrelse	23/05/08	
IGE+XAO Polska	Pologne	Z.O.O.	Président	14/10/05	
IGE+XAO Iberica	Espagne	S.L.	Président du Conseil d'administration	25/07/95	
IGE+XAO Balkan	Bulgarie	O.O.D.	Administrateur	16/12/94	
IGE+XAO UK	UK	Ltd.	Director	1/02/99	
COMPODATA	France	SA	Administrateur	25/01/07	30/07/10
EHMS	France	SAS	Administrateur	5/08/06	

**Jean Baudron :**

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	18/01/13*	
COMPODATA	France	SA	Administrateur	25/01/07	30/07/10
BEHI	France	SA	Administrateur	01/04/96	

**Robert Grèzes :**

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
Winsoft Diffusion	France	SNC	Gérant		
IGE	France	SA	Administrateur	15/12/09*	
Mayridis Voyages	France	SARL	Gérant		

**Pierre Revel –Mouroz :**

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	15/12/09*	
IGE FINANCIERE SENIOR	France	SA	Administrateur	31/01/11	
MENDEL SAS FINANCIERE SENIOR	France	SAS	Administrateur	07/07/14	
MENDEL SAS CEVA-PHYLAXIA VETERINARY BIOLOGICALS CO. LTD	France	SAS	Directeur Général Délégué	07/07/14	
CEVA ANIMAL HEALTH LTD	Hongrie	Inc	Director	08/03/09	
CEVA ANIMAL HEALTH BULGARIA	Royaume-Uni	Ltd.	Director	03/06/08	
CEVA SALUTE ANIMALE S.P.A.	Bulgarie	Ltd.	Managing Director	28/03/05	
CEVA SANTE ANIMALE	Italie	S.P.A	Director	16/04/13	
PT CEVA ANIMAL HEALTH INDONESIA	Algérie	Ltd.	Director	20/06/12	
CEVA SALUD ANIMAL SA DE CV	Indonésie	Ltd.	President Commissioner	02/01/07	
CEVA HAYVAN SAGLIGI A.S.	Mexique	Ltd	Director	18/08/09	
CEVA U.S. HOLDINGS, INC.	Turquie	A.S	Director	30/04/10	
BIOMUNE COMPANY CEVA SANTE	USA	Inc.	Director	26/08/10	
ANIMALE EGYPT LTD	USA	Inc	Director	26/08/10	
CEVA ANIMAL HEALTH, LLC	Egypte	Ltd.	Director	18/10/06	
7969961 CANADA INC.	USA	Llc.	Director	25/03/13	
SOGEVAL LABORATORIES	Canada	Inc.	Director	14/09/11	
	USA	Inc.	Director	03/06/08	

**Anne Varon :**

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	18/01/13	

\* date de renouvellement

### Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux et les dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social. La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2013/2014 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE					
		VARIABLE*					
Alain Di Crescenzo	172 860	62 722	23 924	--	--	259 506	87 148
Charles Baudron	136 314	44 239	16 739	--	--	197 292	69 456
Autres Administrateurs	--	--	--	4 000	--	4 000	--
Total	309 174	106 961	40 663	4 000	--	460 798	156 604

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2012/2013 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE					
		VARIABLE*					
Alain Di Crescenzo	169 476	60 897	24 532	--	--	254 905	80 824
Charles Baudron	137 013	41 079	21 336	--	--	199 428	65 912
Autres Administrateurs	--	--	--	3 800	--	3 800	--
Total	306 489	98 976	45 868	5 700	--	457 033	146 736

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2011/2012 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE					
		VARIABLE*					
Alain Di Crescenzo	159 384	66 686	24 045	--	--	250 115	64 779
Charles Baudron	135 921	38 478	16 153	--	--	190 552	56 366
Autres Administrateurs	--	--	--	3 760	--	3 760	--
Total	295 305	105 164	40 198	3 760	--	444 427	121 145

\* comprenant toute prime (de bilan, objectifs,...)

Monsieur Alain Di Crescenzo est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société IGE+XAO S.A.; il est rémunéré au titre de cette fonction (partie fixe) et perçoit une prime variable de bilan dont les modalités ne sont pas rendues publiques pour des raisons de confidentialité (Code MiddleNext). Il est par ailleurs titulaire d'un contrat de travail depuis le 1<sup>er</sup> août 1988, actuellement suspendu du fait de l'exercice de son mandat social. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.



Les conditions de détermination des indemnités de rupture du contrat de travail susceptibles d'être dues à Monsieur Alain DI CRESCENZO, soumises à la procédure des conventions réglementées et approuvées par le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2011 sont les suivantes : en cas de reprise de son contrat de travail et dans l'éventualité d'un licenciement sauf faute lourde ou grave, Monsieur Alain Di Crescenzo percevra une indemnité contractuelle de licenciement de 18 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la première année de la reprise de son contrat de travail ou de 15 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la deuxième année suivant la reprise de son contrat de travail ou au cours des années suivantes. Le versement de la part de cette indemnité correspondant à la fraction du montant excédant les indemnités légales et conventionnelles dues au titre de l'ancienneté de Monsieur Alain Di Crescenzo est soumis à la condition que le résultat opérationnel du Groupe déterminé suivant les normes IFRS soit au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat de travail.

Monsieur Charles Baudron est Administrateur de la Société IGE+XAO et est titulaire d'un contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique de la société Winsoft Elec Diffusion. Il n'a pas reçu de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

M. Jean Baudron, Mme Anne Varon et M. Pierre Revel-Mouroz sont administrateurs non rémunérés de la société IGE+XAO SA et perçoivent à ce titre des jetons de présence.

#### Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres IGE+XAO

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, sont déclarées ci-après les opérations suivantes réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2013/2014:

Dénomination sociale de la société	IGE+XAO SA		
Nom et prénom	Charles BAUDRON		
Qualité du déclarant	Administrateur - Directeur R&D		
Description de l'instrument financier	Actions		
Nature de l'opération	Cession		
Lieu de l'opération	Paris		
Dates des opérations	Quantité	Prix unitaire moyen	Montant brut en €
12/03/2014	1 123	58,9954	66 251,94
23/03/2014	4 008	60,7520	243 494,00
	5 131	60,3676	309 745,94

## **F. Informations environnementales et sociales**

En 2013, IGE+XAO a souhaité mettre en place une démarche dite de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable. Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail réunissant le personnel d'encadrement du Groupe a été constitué, conduit par les responsables Qualité et Finance, et un chef de projet, sous contrat en alternance (niveau Master), a été recruté. La première décision du Groupe de travail ainsi formé a porté sur le choix du référentiel ISO 26 000 et la consultation ponctuelle du référentiel GRI. Parallèlement, un diagnostic de lancement a été demandé à la société consultante Socotec. De ces premières mesures prises et moyens mis en place a découlé un plan d'actions qui a été lancé début 2014 et qui a permis l'élaboration du présent rapport, tant dans ses données qualitatives que quantitatives et sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les données du rapport portent en priorité sur l'ensemble du Groupe IGE+XAO. Toutefois, lorsque l'information Groupe n'est pas disponible, le périmètre d'analyse est précisé. Par ailleurs, parce que l'activité d'IGE+XAO fait appel essentiellement à des prestations intellectuelles et ne nécessite peu ou pas de

matières premières, de consommables et / ou de transformation, certains critères sont non significatifs ou non applicables.

La collecte des informations s'est déroulée sur l'année fiscale d'IGE+XAO, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> aout 2013 au 31 juillet 2014. Les définitions des principaux critères utilisés sont précisées au sein de l'annexe jointe en fin du présent rapport.

Note 1. — Les informations d'ordre social

## **Emploi**

### **Caractéristique de l'effectif**

#### Evolution de l'effectif

L'effectif a augmenté en 2013/2014 sous l'effet d'opérations de croissance externe, avec l'acquisition de 80% du capital social de la société Prosyst et la prise de contrôle de la société de diffusion de logiciels IGE+XAO Nordic A/S (de 49% à 100%).

Le Groupe compte 387 personnes inscrites au 31 juillet 2014 réparties dans 23 sociétés et implantés dans 17 pays.

○ Effectif par zone géographique total :

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
131	193	5	44	14	387
34%	50%	1%	11%	4%	100%

L'effectif correspond essentiellement à des ingénieurs en informatique et des commerciaux, population traditionnellement masculine (279 hommes soit 72% de l'effectif total).

○ Effectif par zone géographique à périmètre constant :

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
113	186	5	43	14	361
31%	51,5%	1,5%	12%	4%	100%

A périmètre constant, l'effectif du groupe a baissé passant de 373 sur l'année 2012/2013 à 361.

○ Embauches et départs

	31 juillet 2013	Entrée du à une variation de périmètre	Transferts	Entrées	Sorties	31 juillet 2014
Dans le Groupe	374	26	0	42	(55)	387
Europe hors France	192	7	(1)	25	(30)	193
En France	118	18	1	6	(12)	131
Autres Zones	64*	1	0	11	(13)	63

Le nombre de licenciements sur l'exercice 2013/2014 est de 4 sur le Groupe. Le délai de préavis minimum est déterminé en fonction de la convention collective locale ou à défaut est fonction de la législation locale.

\*Le salarié technicien de surface de la filiale malgache n'avait pas été compris dans l'effectif 2012/2013.

Effectif, âge et ancienneté

○ Effectif par âge au 31 juillet 2014 (calculé à partir de la date de naissance des salariés):

Tranches	En France	Dans le Groupe
20-30 ans inclus	23	118
31-50 ans inclus	93	237
51 ans et plus	15	32
Total	131	387

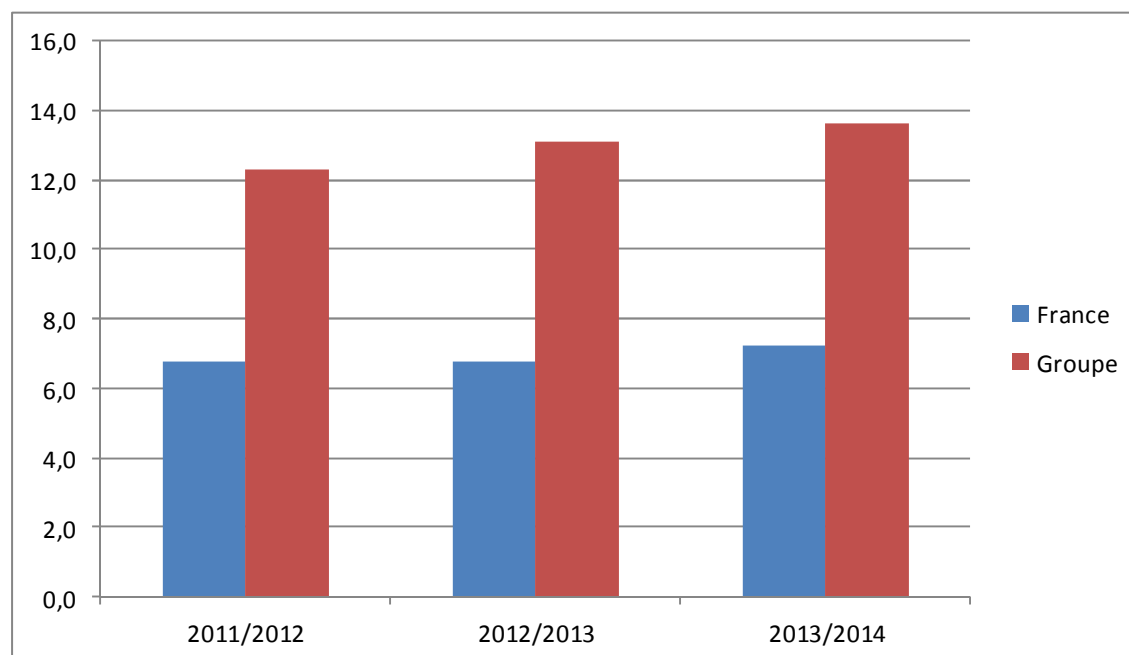
L'âge moyen de l'effectif dans le Groupe s'élève à 37 ans. L'effectif comprend à la fois du personnel stable et du personnel jeune qui a rejoint les sociétés du Groupe au fil de sa croissance.

○ Ancienneté par zone géographique :

Tranches	En France	Dans le Groupe
Moins de 5 ans	40	168
De 5 à 15 ans inclus	53	152
Plus de 15 ans	38	67
Total	131	387

## Rémunérations

### Masse salariale <sup>Def 2</sup>



**Figure 1 : Masse salariale (en Million d'euros)**

La masse salariale du Groupe a augmenté de 4% entre 2012/2013 et 2013/2014, passant de 13,1 million d'euros à 13,6 million d'euros.

La masse salariale en France (hors sociétés en joint-venture et à périmètre constant) est stable sur les 3 dernières années et s'établit à 6,8 million d'euros.

Les salaires sont fixés par chaque société du Groupe en fonction des niveaux de rémunération locaux pour un poste équivalent. Parallèlement, une revue annuelle et individuelle des rémunérations est effectuée au niveau du Groupe sur la base d'une évaluation objective des rémunérations et pouvant aboutir à des propositions de correction en cas de déséquilibres constatés.

### Egalité des rémunérations

IGE+XAO s'emploie à respecter le principe d'égalité des rémunérations - tel que défini par l'Organisation International du Travail : « le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum, et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier » et qui s'entend de « l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » - et étend ce principe à toute autre origine de discrimination.

### Participation <sup>Def 3</sup>

En France, un accord de participation a été mis en place en 2001.

### Treizième mois

Un accord portant sur l'instauration d'un 13<sup>ième</sup> dans les sociétés françaises du Groupe (appartenant à l'Union Economique et Sociale) est effectif depuis le 31 juillet 2014 après une mise en place progressive sur 3 ans.

Les salariés des filiales espagnole et italienne bénéficient d'un 13<sup>ième</sup> et d'un 14<sup>ième</sup> mois, les salariés de la filiale tunisienne bénéficient d'un 13<sup>ième</sup>.

## Autres données

Le Groupe IGE-XAO participe, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les salariés en France bénéficient, au-delà de la couverture légale, de deux systèmes obligatoires complémentaires de protection sociale. Le premier système est une mutuelle souscrite par la société dans le cadre d'un contrat collectif. Cette mutuelle est obligatoire au premier jour d'entrée dans le Groupe. Les salariés ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille. La cotisation du salarié fait l'objet d'un financement partiel par la Société. Le second système est un régime de prévoyance obligatoire pour tous les salariés.

Par ailleurs, en France comme dans certaines filiales des congés exceptionnels sont octroyés aux salariés, pour événements familiaux notamment.

## **L'organisation du travail**

L'organisation du travail du Groupe est empreinte de celle appliquée au sein des sociétés françaises dans le respect des réglementations locales ; la communication interne du Groupe vise à transmettre les valeurs et principes du vivre et travailler-ensemble qui sont ceux prônés en France et que l'on retrouve édictée dans les 8 conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail (cf. ci-après).

### **Organisation du temps de travail**

IGE-XAO respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Les durées hebdomadaires de travail <sup>Def 4</sup> au sein des sociétés du Groupe répondent aux législations locales et varient entre 37 heures et 44 heures.

Les sociétés françaises du Groupe appliquent la Loi sur la Réduction du Temps de Travail (35 heures) depuis décembre 1999, par le biais de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel appartiennent aussi bien à la catégorie des cadres qu'à celle des salariés non cadres.

Le nombre de collaborateurs à temps partiel est de 9 en France et de 22 pour l'ensemble du Groupe au 31 juillet 2014.

### **Absentéisme**

#### **Taux d'absentéisme (<sup>Def 5</sup>) pour les sociétés du Groupe en 2013/2014:**

Tranches	En France		En Europe hors France		Dans le Groupe	
Effectif total	131		193		387	
% testés	100%		100%		100%	
Taux par sexe	H	F	H	F	H	F
	0,9%	3,7%	2,5%	6%	1,6%	4,8%
Taux Abs	1,6%		3,5%		2,5%	

L'élargissement du périmètre des sociétés consolidées n'a pas eu d'impact significatif sur la détermination du taux d'absentéisme du Groupe.

Le taux d'absentéisme est plus élevé chez les femmes (4.8% au niveau du Groupe et 3.7% en France) que chez les hommes (1.6% au niveau du Groupe et 0.9% en France) en raison principalement des absences non remplacées liées à la maternité et aux enfants.

## Relations sociales

### **Organisation du dialogue social**

#### Organisation du dialogue dans le Groupe

Le Groupe est convaincu qu'un environnement favorable à l'épanouissement des travailleurs constitue un facteur de réussite reconnu pour la performance de l'entreprise.

La qualité du climat social au sein du Groupe est le fruit d'un dialogue régulier entre la Direction, les salariés et leurs représentants. Ainsi, en général, le Groupe reconnaît l'importance des institutions permettant le dialogue social en France comme à l'internationale. Le Groupe respecte le droit des travailleurs à constituer leurs propres organisations pour faire valoir leurs intérêts et mener des négociations collectives. Lorsqu'il existe des organisations type délégué du personnel, l'entreprise assure l'accès aux locaux, aux outils nécessaires et aux informations pour leur permettre de jouer leurs rôles. De plus, IGE-XAO incite à la tenue des réunions de consultation.

Des réunions générales d'information annuelles et semestrielles sont organisées au cours desquelles les résultats du Groupe tant quantitatifs que qualitatifs mais aussi les valeurs du Groupe sont présentés à l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe. Le but est de fédérer le personnel autour de valeurs communes et de favoriser la relève collective des défis du Groupe.

L'entreprise planifie ainsi :

- Informations opérationnelles au niveau du Groupe  
NB : sur l'organisation de la Société et du Groupe, cf. Rapport du Président sur la Gouvernance d'entreprise
- Une réunion plénière annuelle à destination des managers au siège social d'IGE+XAO (réunion Kick-off) au cours de laquelle sont exposés la stratégie et les objectifs du Groupe; les responsables des sites rapportent ensuite à l'ensemble de leur personnel le contenu de cette réunion.
- Une information semestrielle sur la situation économique du Groupe donnée oralement et retransmise par Web conférence aux sites français au cours de laquelle sont présentées entre autres les valeurs du Groupe (ouverture, audace, dynamisme, professionnalisme et discrétion).
- Des réunions mensuelles téléphoniques réunissant le personnel encadrant de chaque site.

#### Gestion des ressources humaines au niveau Groupe

- Un tableau d'affichage, illustré de tous les événements sociaux intervenus au cours du trimestre sur les sites.
- Une généralisation de la politique d'entretien individuel et de gestion des carrières (une fois par an) permettant une meilleure approche de l'adéquation des postes et conditions de travail aux attentes du personnel ainsi que l'appréciation du bien-être au travail.
- Un recours à des experts extérieurs pour se conformer aux obligations légales et contractuelles en matière de rémunération dans toutes les filiales du Groupe.
- La base « staff management » qui permet un recensement des effectifs et un suivi des fiches de poste dans le Groupe.

En France :

- Organisation de petits déjeuners mensuels sur chaque site en France, espace-temps favorisant l'échange informel pour le personnel. Cette mesure tend à se généraliser dans le Groupe.
- Un système de parrainage pour chaque nouveau salarié afin de faciliter son intégration au sein du Groupe. Le parrain a pour rôle de répondre aux interrogations concernant la société et son fonctionnement dans la vie quotidienne.

- La base « Staff » permet à tout le personnel d'avoir accès aux accords, aux informations pratiques,...

### Liberté syndicale et exercice du droit syndical

IGE+XAO s'efforce de faire respecter le principe de la liberté d'association et du droit de négociation collective au sein du Groupe, dans le respect des droits locaux applicables, des bases juridiques et des cadres institutionnels en place.

En France, une Union Economique et Sociale, regroupant l'effectif de 4 sociétés (118 personnes), a été signée en 2005, afin de favoriser l'unité et l'efficacité de la représentation du personnel. Ainsi, une délégation unique est apparue, composé du Comité d'Entreprise et des représentants du personnel. Le Comité d'Entreprise est rattachée à un syndicat (Force Ouvrière). Des représentants du personnel sont présents sur les quatre principaux sites français. Ils sont au nombre de 3 représentants Cadre et 2 représentants ETAM ainsi que leurs suppléants. La réunion mensuelle de DUP (Délégation Unique du Personnel) fait l'objet d'une diffusion générale. Par ailleurs, des permanences sont effectuées une fois par mois : une heure sur Colomiers et une heure sur un autre site français.

En Pologne, des réunions sont organisées avec la Direction et les représentants du syndicat. Les sujets sont multiples : règlement intérieur, règlement du fonds social, licenciement du personnel, l'ouverture de nouveaux postes,...

Dans la plupart des autres pays, du fait du faible effectif le dialogue se fait directement avec les salariés.

### **Bilan des accords collectifs**

Au sein d'IGE-XAO France, il existe six accords :

- |   |      |
|---|------|
| ○ Parité homme /femme: recrutement formation et promotion | 2013 |
| ○ Prime dividende   | 2012 |
| ○ 13 <sup>ième</sup> mois                                 | 2011 |
| ○ Participation   | 2000 |
| ○ Unité Economique et Sociale                             | 2000 |
| ○ 35 heures   | 1999 |

### **Œuvres sociales**

La Direction alloue en France chaque année en marge du budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise un budget Œuvres sociales qui est utilisé aux principales fins suivantes :

- Les cadeaux de Noël pour les enfants des salariés et des bons d'achats pour les salariés sans enfant,
- L'assistance juridique,
- Les activités (une à deux par an) : sorties bowling, football...
- La communication sur la participation au plan culturel avec la mairie de Colomiers,
- La solidarité envers un salarié en cas de problème grave et envers des associations (secours populaire, course « courbe du 31 » au profit de la lutte contre le cancer),
- La vente à prix coutant pour des spectacles, événements,
- La proposition de prestation de services pour la location de résidences de vacances à prix CE,...

En Pologne, il existe un fonds social obligatoire régi à la fois par la loi qui précise la nature des prestations et par un règlement intérieur signé par la Direction et l'organisation syndicale représentée dans la société. Un plan d'allocation annuel est arrêté qui porte principalement sur les sujets suivants : participation aux vacances, aux activités culturelles et sportives, prêt au personnel avec intérêt préférentiel, budget pour événements graves touchant le personnel.

## Santé et sécurité

### Conditions d'hygiène et sécurité

Le métier et les activités du Groupe essentiellement intellectuelles n'exposent pas le personnel d'IGE+XAO à de nombreux risques professionnels et n'appellent pas de conditions d'hygiène et de sécurité particulières. Les trois principaux risques professionnels sont les risques psycho-sociaux, les risques routiers pour les commerciaux et les risques de troubles musculo-squelettiques liés à l'ergonomie du plan de travail. A cet égard, en France, le Groupe s'est engagé dans une meilleure gestion des risques psycho-sociaux depuis 2013 avec pour objectif de maintenir à un niveau faible les principaux indicateurs de santé et sécurité, notamment le taux d'absentéisme et le nombre d'accidents du travail. Un des premiers axes d'analyse consiste à mieux appréhender chaque poste de travail et par suite les facteurs générateurs de stress. Dans cette optique et à l'initiative du CHSCT (cf. ci-après), il est prévu de procéder à des interviews filmées de salariés et de diffuser ces dernières auprès des autres départements. Un premier film est en cours de réalisation auprès des commerciaux.

En France, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est en place pour représenter l'ensemble des salariés France. Celui-ci se réunit tous les trimestres. Parallèlement, un tableau des risques professionnels est actualisé une fois par an par le CHSCT. Il référence pour chaque site tous les risques et les actions réalisés dans l'année pour pallier ces risques.

Par ailleurs, IGE-XAO France a généralisé le programme de formation de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin de disposer, sur chacun de ses sites en France, de collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident. Ainsi en 2014, 4 des 11 collaborateurs qui ont bénéficié d'une formation initiale de SST ont eu une formation de recyclage. De plus, des formations extincteurs et guide-files et serre-files sont effectués sur chaque site en France.

Dans la majorité des pays européens dans lesquels IGE+XAO est implanté, la prévention des risques est prise en compte :

- En Allemagne et aux Pays-Bas, la filiale a l'obligation de disposer d'un salarié sauveteur formé et soumis à une validation annuel.
- La filiale espagnole dispose d'une assurance accident pour les premiers secours (FREMAP) et fait appel, de par la loi, à une entreprise en prévention des risques au travail, équivalent de la médecine du travail en France ; celle-ci, GRUPO MGO, forme le personnel aux risques mais également permet une visite médical annuel et des tests sanguins.
- En Italie, tous les salariés du site suivent une formation de sécurité au travail recyclé tous les 5 ans.
- En Pologne, une personne est responsable de la santé et la sécurité au travail mais la formation de secouriste n'est pas obligatoire.

En termes de Médecine du travail, en France les salariés sont soumis à des visites de contrôle obligatoires lors de :

- l'embauche,
- la reprise du travail d'un salarié en congé parental,
- la reprise du travail d'un salarié après un arrêt maladie de plus de 30 jours ou après un accident du travail suivi d'un arrêt de travail

Une surveillance médicale peut être instaurée pour un employé : surveillance classique (visite tous les 2 ans) ou surveillance renforcée (visite tous les ans). Par ailleurs, le médecin du travail peut procéder des visites ponctuelles de l'entreprise, afin de vérifier que les locaux sont sains ou que les positions des salariés au travail sont bonnes. Une telle visite a eu lieu lors de l'emménagement dans les nouveaux bureaux du siège en juin 2014. Par ailleurs, le médecin du travail participe aux réunions du CHSCT.

En Pologne, les visites de contrôle médical sont obligatoires lors de l'embauche, après un arrêt maladie de plus de 30 jours et pendant la durée du contrat périodiquement.



## Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Néant

### Accidents du travail

En 2013/2014, il y a eu un accident du travail (<sup>Def 6</sup>) enregistré et déclaré par les sociétés du Groupe. L'accident a eu lieu en janvier 2014 en France ; la salariée s'est tordue la cheville en se relevant de sa chaise. Suite à l'accident, 3 jours d'arrêt de travail ont été préconisés.

L'impact des accidents du travail est analysé en fonction de taux dits de fréquence (TF) <sup>Def 7</sup> et de gravité (TG) <sup>Def 7</sup> :

Les chiffres de 2012 de l'INRS dans le secteur du service I montrent un TF de 7.2 et un TG de 0.3.

Au sein du Groupe IGE+XAO, le TF est de 1,6 et le TG de 0,005, ces taux sont donc très faibles.

$$\mathbf{TF1= TF2 = (1/640351)*1000000= 1.56}$$

$$\mathbf{TG = (3 / 640351)*1000 = 0.0047}$$

### Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les 8 conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail ont toutes été ratifiées par la France et par 12 pays dans lesquels IGE+XAO est implanté.

	Conventions ratifiées (8)	Liberté syndicale (2)	Travail forcé (2)	Discrimination (2)	Travail des enfants (2)
Pays-Bas					
Allemagne	8	2	2	2	2
Bulgarie	8	2	2	2	2
Canada	6	1	2	2	1
Chine	4	0	0	2	2
Danemark	8	2	2	2	2
Espagne	8	2	2	2	2
<b>France</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Italie	8	2	2	2	2
Madagascar	8	2	2	2	2
Maroc	7	1	2	2	2
Pays-Bas	8	2	2	2	2
Pologne	8	2	2	2	2
Suisse	8	2	2	2	2
Tunisie	8	2	2	2	2
UK	8	2	2	2	2
USA	2	1	0	0	1

Source : OIT Données comparatives sur les ratifications

### Formation

Deux types de formation sont pris en compte au niveau du Groupe: formation interne et formation externe.

### **Nombre total d'heures de formation**

Sur l'année 2013/2014, le nombre d'heures de formation a été de 6 297,5 heures dans le Groupe.

Nombre d'heures de formation	En France	Dans le Groupe hors France
Interne	1238,5	2819,5
Externe	782,5	1457,0
Hommes	1709,5	3143,0
Femmes	311,5	1133,5
<b>Total</b>	<b>2021,0</b>	<b>4276,5</b>

### **Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés**

L'intégration du personnel dans le Groupe et sa formation font l'objet d'un programme au sein des ressources humaines d'IGE+XAO :

En France, un livret d'accueil est remis aux nouveaux salariés dans lequel est décrit l'organisation du Groupe et certains aspects pratiques de fonctionnement. Un livret d'accueil international est en projet.

Les formations internes concernent essentiellement l'adaptation au poste de travail et du déploiement de compétences internes :

- « Parcours nouveaux arrivants » : 70h de prise en main du poste et de découverte de l'environnement de travail (en France),
- Nouvelle version/ produit du Groupe (dispensée également à l'international),
- Réadaptation au poste de travail après un arrêt maladie longue durée (en France).

Les formations externes permettent d'acquérir des compétences liées à l'emploi ou au développement personnel. Cette catégorie est à la « disposition » des salariés qui choisiront d'utiliser ou non leur droit à la formation dans le cadre de leur développement personnel. Le Groupe IGE+XAO s'est toujours efforcé d'encourager les salariés à consommer leur crédit d'heures pour éviter de rester sur le plafond des 120 heures.

### **Diversité et égalité des chances**

De façon générale, IGE+XAO proscrie toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession au sens défini par l'Organisation Internationale du Travail et s'efforce de promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession.

A cette fin, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours d'élaboration :

- Un accord de parité a été signé en 2013.
- Un plan senior a été mis en place en 2008 avec pour principaux objectifs :
  - Le maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus avec un objectif de 3% en France ;
  - L'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
  - Le développement des compétences, des qualifications et accès à la formation ;
  - La transmission des savoir-faire et des compétences ;
  - Le développement du tutorat.

Actuellement, 3,8% des salariés de France ont plus de 55 ans.

- La procédure de l'entretien individuel annuel a été généralisée au sein de chaque société du Groupe ; elle permet de recenser et de tracer les échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique en termes, d'évolution professionnelle, de formation et de prétentions salariales entre autres. Ainsi, 100% des salariés ont un entretien individuel annuel.
- Les offres de poste au sein du Groupe sont préalablement annoncées en interne puis présentées soit par l'intermédiaire de cabinets de recrutement ou d'annonces sur des sites électroniques spécialisés. La sélection des candidats aux entretiens d'embauche est organisée sur la base des diplômes et parcours professionnels annoncés. Chaque société du Groupe veille à proscrire toute discrimination à l'embauche d'ordre national, racial, social, religieux ou autre.
- Une charte éthique est en cours d'élaboration

Cette année, il n'y a pas eu d'incidents de discrimination.

Par ailleurs, en France, en Tunisie et en Italie, les salariés sont couverts par une convention collective. En Italie, la convention collective est la convention collective du commerce la CCNL. En France, la convention SYNTEC<sup>Def 8</sup> à laquelle adhèrent les sociétés françaises du Groupe contient un avenant concernant l'égalité homme/femme qui prône :

- ✓ l'égalité de traitement lors de l'embauche ou pour la rémunération,
- ✓ l'augmentation du pourcentage de femmes à des postes de management et à responsabilités,
- ✓ l'octroi du congé de maternité sans répercussion sur les congés payés, la répartition de l'intéressement ou la détermination des droits liés à l'ancienneté,
- ✓ la possibilité d'aménagement des horaires pour les salariés ayant un enfant de moins de 3 ans,
- ✓ la possibilité d'octroi du congé de paternité

Ainsi, 42% des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective.

### **Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Peu de candidats sont en situation d'handicap. Le Groupe a déjà accompagné par le passé des personnes handicapées en adaptant les bureaux aux besoins de la personne. Actuellement, aucun salarié du Groupe n'est déclaré handicapé.

### **Main d'œuvre forcée - travail des enfants**

L'activité du Groupe IGE+XAO et les métiers qui en découlent appellent des connaissances techniques et professionnelles qui exigent du personnel formé et qualifié. Le recours à de la main d'œuvre forcée ou au travail des enfants est de facto exclu ; les âges minimums d'admission à l'emploi ou au travail de chaque pays sont respectés et dépassés, du fait entre autres, de l'exigence de formation et d'éducation exigée. Chaque société du Groupe tient un registre du personnel détaillant le nom, la fonction, la date de naissance et la date d'embauche de chaque salarié. Par ailleurs, la formation et la qualification de chaque employé sont justifiées dans les dossiers du personnel tenus par les ressources humaines.

#### Note 2. — Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe IGE+XAO ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes. Toutefois, l'exercice des activités du Groupe génère de nombreux déplacements, nécessite beaucoup de matériels informatiques et produit de nombreux documents. Le Groupe n'a reçu aucune amende ou sanction liés au non-respect de l'environnement.

## **Politique générale en matière environnementale**

### **L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement**

Début 2013, le choix s'est porté sur la norme ISO 26000 comme référentiel pour la mise en place de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) incluant les questions d'environnementales. Le Groupe a ainsi fait appel à un consultant en juillet 2013 pour conduire un diagnostic RSE sur la base de l'ISO 26000 (note initiale de 414/1000) et en définir les objectifs. Une chef de projet a été engagée courant octobre 2013 pour s'occuper du déploiement de la démarche RSE au niveau du Groupe.

### **La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement**

Pour informer et sensibiliser les salariés du Groupe à la démarche RSE, une lettre d'information interne (newsletter) a été mise en place, une première diffusion à l'ensemble du personnel du Groupe a été faite en mai 2013 en français et en anglais.

Des interventions sur le sujet ont été faites lors des réunions semestrielles et des réunions commerciales afin de rendre compte des actions en place et à venir. La communication sur ce sujet s'est également déroulée sous forme de sondage et par le biais d'une adresse de messagerie exclusivement réservé à cet effet.

Par ailleurs, afin de mieux communiquer, des relais RSE ont été mis en place au sein de chaque site en France et dans les filiales à l'international. Leurs rôles est de diffuser aux salariés de la filiale les informations et actions Groupe et d'animer sur place les actions locales tout en reportant le contenu et la portée au siège du Groupe.

### **Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Non significatif

### **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Aucune provision pour risques environnementaux n'est à déclarer.

## **Pollution et gestion des déchets**

### **La prévention, la réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

L'activité purement intellectuelle n'appelle pas de prévention particulière en matière de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. En ce qui concerne les rejets dans l'air, l'entreprise possède un parc auto et de nombreux déplacements en avion sont effectués durant l'année. Une estimation des émissions de GES a été faite dans le chapitre II.4.1

### **La prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets**

#### **Gestion des moyens informatiques**

Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée par l'IT. Cela assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergies. De plus, IGE+XAO a opté pour la virtualisation de ses serveurs pour son principal Datacenter situé en France, processus qui permet de remplacer les serveurs physiques par des serveurs virtuels fonctionnant sur une seule machine physique. Ainsi, le nombre de machines par personne a diminué entre 2001 et 2013 passant de 2.5 à 2.16 machines par personnes grâce à la mise en place des serveurs virtuels (la consommation n'est pas forcément plus faible car l'alimentation est différente). Les ordinateurs sont choisis en fonction des besoins. Enfin, plus de la moitié du parc est constituée de portables qui sont éteint tous les soirs car ramener chez le salarié.

Concernant le parc des photocopieurs et imprimantes, IGE+XAO a développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels informatiques et de l'usage raisonné des consommables. La

gestion de compte est personnalisée par département avec des quotas de crédits d'impression couleur avec un objectif de moins de 10% de photocopie en couleur (actuellement nous sommes à 7%).

Par ailleurs, un des principes majeurs, mis en œuvre depuis plusieurs années, a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents. L'allongement de la durée de vie du matériel informatique permet en effet de limiter de manière conséquente l'impact environnemental du Groupe.

Seul le matériel obsolète ou n'ayant plus un fonctionnement optimal est remplacé. Pour une meilleure gestion, le matériel ne servant plus est donné au personnel, aux écoles ou à des associations. Actuellement, la durée de vie du matériel informatique est de 4 ans mais les serveurs ont une durée de vie de 5 ans et les photocopieurs de 7 ans (durée d'utilisation constatée). Concernant les téléphones portables, ceux-ci sont changés tous les 2 ans. Les téléphones obsolètes sont donnés à l'association Envoi, ceux qui fonctionnent encore sont conservés.

#### Dématérialisation des documents

La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement. Cela permet de diminuer l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du Groupe concerne les newsletters, les rapports d'activités produits mensuellement par les collaborateurs, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc informatique, les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés. Le Groupe n'a pas mesuré avec précision l'impact de ses réductions de consommation de papier mais a constaté, à ce jour et notamment lors du changement de siège social en France, l'impact (gain de place, suppression d'imprimantes, diminution des achats et des stocks de papier d'impression).

De même, pour accompagner les clients vers le développement durable, des actions sont conduites :

- ✓ Avantage aux programmes compilés plus efficaces,
- ✓ Formation à distance (téléconférence et formation Web),
- ✓ Création des manuels de formation plus court avec la généralisation de la fonction « help » dans les logiciels,
- ✓ Mise en place de logiciels dématérialisés dont la livraison se fait par téléchargement des programmes et remises de clés de protection logicielle. La diminution de l'utilisation des clés contribue ainsi à la réduction de l'empreinte Carbone (élimination du transport d'origine Chine / Israël).

#### Optimisation des ressources

- Ecrans LED remplaçant les écrans cathodiques et LCD consommateurs d'électricité.
- Recours à des imprimeurs dotés du label Imprim'VertR,
- Suppression des sacs en plastique au profit de sacs recyclables par le Marketing.
- Les cartouches d'imprimante en France sont recyclées : le fournisseur se charge de les récupérer.
- Des mousseurs d'eau sont présents sur chaque robinet afin de réduire la consommation en eau dans les nouveaux locaux de Colomiers. Cependant, nous n'avons pas encore pu estimer les économies d'eau réalisées.

#### Optimisation des déplacements :

IGE+XAO travaille sur quatre axes en matière de communication à distance :

- diminution des déplacements (aériens notamment) par le recours à des systèmes de vidéoconférence et aussi de partage d'applications. Ces systèmes sont utilisés principalement dans les relations internes au Groupe.

- extension du recours à l'Internet mobile (équipement des nomades avec des « Blackberry ») comme moyen de communication mais aussi comme moyen de réduction de la consommation d'énergie (diminution du recours à l'ordinateur portable plus consommateur d'énergie).
- remplacement sur les sites français de la téléphonie traditionnelle (PABX) par de la téléphonie sous protocole SIP.

#### Gestion des déchets :

Concernant le tri des déchets, plusieurs filiales à l'internationale sont déjà équipées, et notamment les filiales espagnole, italienne, polonaise, allemande, bulgare et canadienne. En France, les sites de Nantes et Lezennes pratiquent également le tri des déchets. Le siège social d'IGE+XAO à Colomiers procède au tri des capsules de café et à partir d'octobre 2014 à celui du papier.

Par ailleurs, des tasses seront distribuées à chaque salarié France en octobre 2014 puis à des tiers lors d'événements, et ce afin de supprimer l'utilisation des gobelets plastiques.

#### **Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

L'activité du Groupe ne présente pas de caractère particulièrement bruyant.

#### Utilisation durable des ressources

##### **La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales**

IGE+XAO est peu concerné par les questions de consommation d'eau et de son approvisionnement au regard de ses activités non consommatrices. Les bureaux sont loués dans la majorité des pays et l'évaluation précise des consommations d'eau et d'électricité est une donnée difficilement accessible car dépendante des systèmes de gestion des charges communiqués par les différents bailleurs.

Cependant, IGE+XAO s'engage à obtenir progressivement l'information auprès de ces derniers.

Plus généralement, concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont faites auprès des employés (newsletter).

##### **La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Ce point a déjà été évoqué dans les paragraphes II.2.2.

##### **L'enjeu sur la sécurité des consommateurs.**

Ce point n'est pas significatif.

##### **La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

Le Groupe n'a pas encore collecté l'information en termes de consommation électrique des bâtiments occupés et en particulier des salles serveurs.

##### **L'utilisation des sols**

IGE+XAO occupe uniquement des bureaux et la superficie occupée est stable sur les dernières années. Le Groupe n'exploite pas les sols occupés de par son activité d'éditeur de logiciels.

#### **Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique**

##### **Les rejets de gaz à effet de serre (GES)**

###### Voitures de location

Le Groupe possède un parc de véhicules en location longue de 62 voitures dans le Groupe dont 2 hybrides. Trois autres voitures sont achetées et des voitures personnelles peuvent être ponctuellement utilisées lors de déplacements. En France, sur 30 voitures en location longue durée, 28 ont des émissions de CO2 comprises entre 100 et 140 g/km et une est hybride.

Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre par voiture, le Groupe s'est basé sur le kilométrage maximum indiqué dans les contrats de location et sur les émissions de GES/km inscrites sur la fiche technique du véhicule.

#### Avions

La présence de filiales à l'étranger génère de nombreux déplacements en avion.

Pour le calcul des émissions de GES des déplacements en avion, le Groupe a utilisé l'application émissions de GES de la compagnie aérienne Lufthansa. Le résultat obtenu peut-être ainsi considéré comme révélateur.

#### GES

Un premier calcul des émissions de GES pour l'année civile 2013 a été fait sur la base des déplacements avion et voiture du personnel français.

	Trajet en voiture	Trajet en avion	Total
Total des émissions de GES (Teq CO2)	117	156	273
En pourcentage (%)	43	57	100

Le résultat montre que les trajets en avion du personnel français génèrent des émissions de GES supérieures à ceux générés sur la même période par les déplacements professionnels en voiture.

Par ailleurs, le Groupe a entrepris en France une démarche pour encourager et optimiser les déplacements doux et collectifs de ses collaborateurs sur les trajets domicile – travail. Un sondage concernant les habitudes de déplacement domicile- travail a été fait, un rail à vélo a été mis en place sur le nouveau site du siège social.

#### **Prise en compte des impacts du changement climatique**

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur son organisation et ses activités lié au changement climatique et ce, eu égard à ses implantations situées sur des zones à risque non élevé en la matière.

#### **Protection de la biodiversité**

Non significatif

Note 3. — Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le dialogue avec les parties prenantes est primordial pour le Groupe IGE-XAO car il permet d'affiner la stratégie du groupe en matière Responsabilité sociétale et environnementale. La société doit encore réfléchir aux outils d'analyse à mettre en place en la matière.

#### Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

IGE+XAO accueille des stagiaires et des personnes en contrat de professionnalisation. Ce type de contrat comporte une période de formation et une période en entreprise qui permettent d'acquérir une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail. En Pologne, un accord avec l'université est en place pour accueillir des stagiaires.

Concernant le développement régional, IGE+XAO fait partie du club des Dirigeants Durable de la CCI Midi-Pyrénées. Les objectifs de ce club sont de créer une dynamique de dirigeants qui s'engagent dans le développement durable ou encore de mettre à disposition des entreprises un centre de ressources et un support d'accompagnement collectif. Ce club a permis à IGE+XAO d'engager sa stratégie de RSE et Développement Durable au travers de réunions de formation, information ou partage d'expériences et d'un accompagnement.

IGE+XAO fait également partie du club d'entreprises de l'ouest toulousain (CEC) au sein duquel sont échangées des informations économiques pour l'essentiel lors notamment de visites d'entreprises, de petits déjeuners thématiques ou de journées de recrutement.

Parallèlement, le Président du Groupe, Monsieur Alain Di Crescenzo, est également le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Toulouse. Son statut fait donc de lui une personne

engagée dans l'économie locale et le développement territorial au sein de la circonscription de Toulouse.

Au niveau des associations professionnelles, IGE+XAO fait partie du SYNTEC<sup>Def 8</sup> dont la convention collective s'applique au Groupe en France. L'entreprise s'implique au sein du MEDEF en proposant les services de conseiller prud'homme de la responsable des ressources humaines. Enfin, en France, la société fait également partie de la Confédération Générale des PME (CGPME) et du club des Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion (DFCG).

Ces diverses adhésions et participations permettent à IGE+XAO de mieux appréhender l'économie régionale et d'être acteur dans son environnement local.

### **Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Un budget est attribué chaque année en France aux actions de partenariat ou de mécénat. Cette année, le montant du mécénat a été de 26 107 € et le montant du sponsoring de 24 610€. La politique des ressources humaines vise à aider les associations ou les clubs de proximité afin de participer à la vie locale.

Chaque année, IGE-XAO sponsorise des clubs sportifs (Colomiers football, club de rugby de Colomiers, le Stade Toulousain, club de taekwondo de Marseille, l'Académie Christophe Tiozzo Toulouse) et soutient la reconversion des sportifs du club de rugby Colomiers. Des dons sont également versés à l'association Jazz de Saint-Gaudens au Secours Populaire de Colomiers au sein duquel IGE+XAO parraine des jeunes et sponsorise des actions (prise en charge du goûter et des paniers garnis de Noël,...). Enfin, l'entreprise participe au plan culture de la ville de Colomiers.

En plus, cette année en France, IGE+XAO a fait des dons à l'association AD3E, le club de Judo de Colomiers, l'AFFMF (Association Française de la Fièvre Méditerranéenne Familiale), Mondialito (tournoi de football inter-entreprises auquel IGE-XAO participe) et l'école Cachan.

### **Sous-traitants et fournisseurs**

#### **Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

La politique du Groupe est de développer des relations équilibrées et pérennes avec ses fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux. IGE+XAO ne recourt que très rarement à de la sous-traitance, à l'exception des prestations et travaux réalisés par les filiales du Groupe.

En France, IGE+XAO favorise les entreprises d'insertions ou entreprises adaptées comme l'association Envoi qui recycle le matériel informatique. De plus, la dimension fournisseurs locaux est importante pour IGE+XAO (location des véhicules à proximité (Pibrac), restauration d'appoint localement,...). Enfin les salariés ont la possibilité de faire des commandes groupées pour le café ou les chocolats par exemple.

Le Groupe prévoit dans le futur d'inclure des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre les plus significatifs.

### **Loyauté des pratiques**

#### **Actions engagées pour prévenir la corruption**

Pour IGE+XAO, une conduite éthique et transparente et une concurrence loyale sont des conditions essentielles à toute bonne relation entre le groupe et les parties prenantes.

- ✓ Les sites font l'objet d'une évaluation des risques de corruption.
- ✓ La participation des filiales au « Kick Off » permet de les sensibiliser au risque. Les filiales ont été informées du projet RSE.
- ✓ Une charte éthique est en cours de rédaction au sein du Groupe.



- ✓ La politique de transfert de prix qui régit les conditions commerciales et tarifaires entre les sociétés du Groupe est régulièrement revue entre les Parties.
- ✓ Certains logiciels peuvent être essayés gratuitement pendant 30 jours avec le SAV et la documentation à disposition. Cette offre permet au client de connaître le produit avant de l'acheter pour plus de transparence.
- ✓ Les contrats de travail comportent des conditions de confidentialité et d'exclusivité envers le Groupe.
- ✓ Pour le personnel ayant accès à des informations privilégiées pouvant avoir des répercussions sur le cours de l'action, un engagement est signé par écrit de non divulgation des informations et de connaissance des obligations de marché et pénalités associées à leur non-respect.

En 2014/2015, le Groupe prévoit de conforter les actions lancées précédemment (animation du Groupe de travail, reporting mensuel RH, newsletters, charte éthique, traitement des déchets notamment) et de poursuivre l'analyse commencée sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

La mission du chef de projet en charge de l'implantation de la mission RSE / DD au sein du Groupe IGE+XAO prendra fin en octobre 2014. Dès lors, le suivi du projet sera repris par le responsable Qualité avec le soutien du groupe de travail et des relais mis en place dans les filiales du Groupe. Le Groupe entend poursuivre sa démarche en suivant le référentiel ISO 26 000 et vers une possible labellisation.

DEFINITIONS DES PRINCIPAUX CRITERES

<sup>Def 1</sup> Effectif : correspond à l'effectif inscrit à la date de clôture comprenant les salariés sous contrat de travail à durée indéterminée, à durée déterminée, en alternance. Les effectifs des sociétés en joint-venture ainsi que les stagiaires ne sont pas inclus dans les effectifs des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, les salariés à la fois entrés et sortis du Groupe au cours de l'exercice ne sont pas pris en compte dans les données relatives aux mouvements communiquées

<sup>Def 2</sup> Masse salariale : correspond aux rémunérations brutes chargées et comptabilisées hors Participation en ce qui concerne les montants français issus des comptes sociaux et aux rémunérations brutes chargées et comptabilisées incluant la Participation en ce qui concerne les montants Groupe issus des comptes consolidés.

<sup>Def 3</sup> Participation : régime légal de partage des bénéfices obligatoire sous certaines conditions pour les sociétés françaises.

<sup>Def 4</sup> Durée hebdomadaire de travail : temps de travail en heures défini par la loi du pays sur une base hebdomadaire.

<sup>Def 5</sup> Taux d'absentéisme : rapport entre le nombre de jours d'absence (en jours ouvrés) hors jours fériés et jours de congés et le nombre de jours travaillés. Un salarié remplacé et son remplaçant sont comptés comme un équivalent temps plein (FTE) ; ainsi, les jours d'absence du salarié remplacé ne sont pas compter comme tels et les jours de présence du remplaçant n'entrent pas dans la détermination du nombre de jours travaillés.

<sup>Def 51</sup> Nombre de jours annuels travaillés : nombre de jours de travail annuels potentiels après déduction du nombre de jours de congés payés contractuels et du nombre de jours fériés octroyés par la loi du pays.

<sup>Def 52</sup> Motifs d'absence pris en compte dans l'absentéisme : toute absence non compensée par un remplacement et notamment les jours d'absence pour maladie (y compris la longue maladie et maladie professionnelle), arrêts de travail pour accident du travail et absences non justifiées... Les jours de congés payés et les jours fériés sont exclus de cette définition.

<sup>Def 6</sup> Accident du travail : IGE+XAO a retenu la définition de l'accident du travail retenue dans l'article L. 411-1 du code de la sécurité sociale français « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. » Sont exclus de cette définition les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail. Cette définition se rapportent par ailleurs aux accidents de travail enregistrés par la société qu'ils aient donné lieu ou non à des jours d'arrêt de travail.

<sup>Def 7</sup> Taux de fréquence :

TF1 Groupe = (nombre d'accidents avec arrêts de travail / nombre d'heures travaillées) x 1 million

TF2 = (nombre d'accidents avec ou sans arrêt / nombre d'heures travaillées) x 1 Million

TG = (nombre de jours d'arrêt d'accidents du travail / nombre d'heures travaillées) x 1000

<sup>Def 8</sup> SYNTEC : fédération qui représente les sociétés françaises spécialisées dans les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des Études et du Conseil, de l'édition.

## G. Autres informations

Note 1. — Tableau des filiales et participations en €

FILIALES (+ 10%)	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caution en €	CA en €	Résultat en €	Dividendes en €	Observations
<b>IGE SA</b>	4 619 327	4 635 439	99,13	4 800 732	4 800 732	379 540	--	19 914 802	3 252 570	3 003 840	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
<b>WINSOFT ELEC DIFFUSION SNC</b>	1 524	--	90,00	1 372	1 372	--	--	2 368 698	--	--	Siège social : Colomiers SIREN : 418 236 261
<b>MAYRIDIS SARL</b>	65 000	85 741	99,94	330 480	309 480	6 806	100 000	157 674	17 743	--	Siège social : Colomiers Caution donnée / APS
<b>S2E CONSULTING</b>	100 000	72 380	50%	46 990	46 990	62 474	--	629 195	19 251	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
<b>EHMS</b>	430 000	(271 403)	50%	573 000	573 000	--	--	784 204	48 028	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
<b>PROSYST</b>	1 006 490	359 585	80%	2 024 248	2 024 248	--	--	595 750	(9 330)	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
<b>IGE+XAO Z.O.O. POLOGNE</b>	259 618	527 873	94,27	783 275	783 275	--	--	2 568 270	223 505	112 133	Siège social : Cracovie
<b>IGE+XAO EURL BALKAN</b>	438 174	185 455	100,00	420 665	420 665	--	--	396 504	35 551	--	Siège social : Sofia
<b>CAE DEVPT APS DENMARK</b>	16 768	701 812	100,00	351 129	351 129	--	--	934 567	254 408	--	Siège social : Birkerød
<b>IGE XAO MADAGASCAR</b>	17 179	1 125	100,00	20 945	20 945	16 976	--	151 022	1 356	--	Siège social : Antananarivo
<b>IGE+XAO CHINE</b>	91 409	(13 088)	100,00	70 445	53 445	--	--	358 007	7 345	--	Siège social : Nanjing
<b>IGE+XAO TUNISIE</b>	9 125	62 470	100,00	11 350	11 350	100	--	290 659	19 569	--	Siège social : Tunis
<b>IGE+XAO MAROC</b>	35 770	76 996	100,00	34 808	34 808	--	--	190 862	17 702	--	Siège social : Casablanca
<b>IGE+XAO NORDIC A/S</b>	67 073	1 729 784	100,00	2 178 132	2 178 132	--	--	1 130 796	255 891	--	Siège social : Birkerød
<b>IGE+XAO GMBH ALLEMAGNE</b>	25 000	317 356	100,00	25 000	25 000	--	--	1 306 034	132 938	88 000	Siège social : Rastatt
<b>IGE+XAO IBERICA</b>	3 005	244 778	99,00	3 049	3 049	177 154	--	585 990	72 841	177 154	Siège social : Madrid

<b>FILIALES (+ 10%)</b>	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détenion	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caution en €	CA en €	Résultat en €	Dividendes en €	Observations
<b>IGE+XAO SRL ITALIE</b>	36 400	802 372	100,00	88 345	88 345	--	--	1 908 058	133 848	--	Siège social : Bergame
<b>IGE+XAO LTD (UK)</b>	137 493	(130 500)	100,00	150 930	133 930	12 710	--	245 885	5 324	--	Siège social : Nuneaton
<b>IGE+XAO NORTH AMERICA</b>	73	16 392	99,90	56	56	138 408	--			--	Siège social : Montréal
<b>IGE+XAO BV (PAYS-BAS)</b>	18 151	593 529	100,00	691 475	691 475	--	--	431 270	16 688	--	Siège social : Hoensbroek
<b>IGE+XAO USA</b>	8	143 908	100,00	1	1	--	--	1 045 265	214 085	--	Siège social : Dover (Delaware)
<b>IGE+XAO SWITZERLAND</b>	16 238	96 263	100,00	225 000	210 000	--	--	188 287	47 696	24 602	Siège social : Biel/Bienne
<b>IGE+XAO TURQUIE</b>	23 416	(57 812)	75,00	20 188	20 188	18 223	--	170 300	28 560	--	Siège social : Istanbul
<b>CESIAT</b>	1 000	--	80,00	1 000	1 000	74 463	--	76 453	(26 530)	--	Siège social : Tanger
<b>TOTAL EN EUROS</b>	///////	///////	///////	12 852 615	12 782 615	886 854	100 000	////	////	3 405 729	

■

Note 2. — Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après:

EXERCICES	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/07/2013	388 970 €	516 €	--	4 583 €
31/07/2014	251 373 €	--	--	4 283 €

Note 3. — Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 30 juillet 2013 et dans le cadre de ses participations dans la société Mayridis Voyages, le renouvellement de la caution de 100 000 € au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme.

Note 4. — Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-7 du Code du travail, le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

Colomiers, le 22 octobre 2014

Le Conseil d'Administration

## TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Indications en euros	31/07/2010	31/07/2011	31/07/2012	31/07/2013	31/07/2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	6 089 930	6 089 930	5 497 030	5 497 030	5 497 030
Nombre d'actions émises	1 581 800	1 581 800	1 427 800	1 427 800	1 427 800
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 398 992	2 403 411	2 529 910	2 556 842	2 555 955
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2 000 500	3 025 328	2 660 582	5 455 162	3 619 833
Impôts sur les bénéfices	(44 462)	59 960	78 316	122 391	99 158
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2 032 432	2 906 473	2 633 955	5 267 629	3 465 371
Résultat distribué	759 264	949 080	1 085 128	1 170 796	*1 285 020
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1,27	1,85	1,77	3,71	2,43
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1,28	1,84	1,84	3,69	2,43
Dividendes distribués par action	0,48	0,60	0,76	0,82	*0,90
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	16	14	14	15	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	803 830	794 248	805 540	854 161	872 964
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	418 016	416 938	420 041	443 286	459 521

\* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale